

KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZIA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Rapport du président de la commission

à l'intention de la XXVème Assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales des 22 et 23 septembre 2005 à Genève

Monsieur le Conseiller d'Etat, mesdames et messieurs les invités, chers collègues,

I. Conférence

La XXIVème assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales s'est déroulée les 11 et 12 septembre 2003 dans le canton de Soleure. Au nom du Conseil d'Etat, Monsieur Rolf Ritschard, directeur du Département de l'intérieur du canton de Soleure, souhaita la bienvenue aux délégués des 16 cantons présents. Monsieur le Conseiller d'Etat Klaus Huber, président de la Conférence, mena les débats relatifs aux affaires administratives de manière compétente et expéditive.

Du fait de son départ dans l'économie privée, Monsieur Heinz Berger, membre de la commission depuis 1996, s'est retiré. Qu'il soit ici remercié pour son grand engagement. Monsieur Michel Walthert, responsable des finances communales, Berne, est élu par acclamation au poste de membre de la commission.

Deux exposés ont traité des sujets suivants : celui de Monsieur Erich Adamek, directeur de l'administration fédérale des finances porta sur le « nouveau modèle de compte de la Confédération ». Ensuite, Madame Yvonne Reichlin, administratrice des finances du canton de Bâle Campagne, fit un aperçu de l'activité du groupe de travail chargé d'examiner le développement du modèle de compte harmonisé MCH ;

cet exposé a été présenté aux participants et participantes de langue française par Monsieur Pierre Bersier, économiste auprès de la Trésorerie générale de la République et canton du Jura.

La partie récréative du programme établi par Monsieur André Grolimund et sa collaboratrice, Madame Sandra Borer, a débuté par une visite fort intéressante du musée de l'ancien arsenal "altes Zeughaus", où un apéritif fut servi. Le repas nous a ensuite été servi à l'hôtel Krone de Soleure. Le lendemain, la visite de la ville de Soleure a débuté par celle de la cathédrale St-Ours, où un aperçu de l'intéressant passé historique de la Ville des Ambassadeurs nous a été donné. Une agréable visite guidée de la ville de Soleure nous a permis une rencontre plus approfondie avec cette belle cité. C'est en train que nous nous sommes rendus à Oberdorf, station de départ du télésiège pour le Weissenstein. D'ici, les participants ont apprécié le grandiose panorama avant de prendre le repas servi à l'Auberge du Weissenstein.

Nous remercions chaleureusement le team des organisateurs placé sous la direction de Monsieur André Grolimund pour l'excellente organisation de ces deux journées. Nous aimons nous souvenir de l'accueil très hospitalier dont nous avons été gratifié. Notre merci s'exprime également au Gouvernement du canton de Soleure pour son soutien financier.

II. Commission

La commission de la Conférence se compose comme suit :

Haimo Heisch, président, chef de l'Inspection des communes	GR
Jean Suter, vice président, directeur du Service financier des communes	GE
André Rüedi, chef du Service des communes	NE
Gérald Mutrux, chef de service, département des communes	FR
Arthur Rey, chef d'office, département de l'intérieur	ZH
Pierre Spocci, economista, dipartimento delle Istituzioni	TI
Markus Urech, chef de l'Inspection des communes	AG
Michel Walthert, responsable des finances communales	BE

Michel Roy, qui s'était retiré comme membre de la commission lors de sa mise à la retraite, met encore ses services de traducteur et de caissier à la disposition de la commission. Sandra Fritschi, de l'Inspection des communes du canton des Grisons, assume le secrétariat de la Conférence et la tenue du procès-verbal.

La préparation de la journée de travail, la poursuite de l'élaboration des recommandations relatives au développement des indicateurs en matière financière et de celui du modèle de compte harmonisé MCH ainsi que la préparation de l'assemblée générale de ce jour ont constitué les activités principales de la commission. La commission a tenu six séances. Des groupes de travail ont traité des affaires particulières. Jean Suter et Michel Walthert ont formé celui chargé du développement des indicateurs financiers. La participation de Markus Urech en sa qualité de délégué de notre Conférence aux travaux du groupe de travail Reichlin, groupe mandaté par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances afin d'examiner le développement futur du modèle de compte harmonisé, nous a offert la possibilité de faire valoir différentes requêtes présentées sous l'angle des Autorités de surveillances des finances communales.

En plus des recommandations publiées en 1988 concernant l'application des indicateurs harmonisés de la situation financière, celles publiées en mars 2001 et adressées aux cantons relatives aux exigences minimales en matière de surveillance cantonale sur les finances communales ont rencontré un écho appréciable. La Centrale d'émission des communes suisses a mandaté Finances Publiques SA pour les finances publiques et l'organisation pour procéder à une évaluation auprès des Autorités cantonales de surveillance des finances communales ayant pour objectif d'apprécier si et dans quelle mesure les recommandations émises par la Conférence sont appliquées par les cantons. Les résultats de cette évaluation ont été présenté lors de la session de la Centrale d'émission des communes suisses du 25.10.2004 tenue à Gerzensee. Il est permis de constater avec satisfaction qu'au cours des dernières années, les cantons ont amélioré la surveillance exercée sur les finances de leurs communes et qu'ils appliquent généralement ces recommandations.

III. Journée de travail

La traditionnelle journée de travail s'est déroulée le 16 septembre 2004 à Bienne. Elle était consacrée au développement du modèle de compte harmonisé MCH et à celui des Indicateurs de la situation financière. Madame Yvonne Reichlin, directrice du groupe de travail chargé d'examiner le développement du modèle de compte harmonisé MCH, et Monsieur Charles Pict, membre du groupe de travail, ont informé les participants et participantes de manière approfondie et compétente sur

l'avancement des travaux du projet de réforme de l'établissement des comptes des cantons et des communes, projet qui s'oriente en principe vers l'application des directives IPSAS. Même si leur application intégrale n'est pas envisagée, quelques modifications fondamentales s'ensuivront. Dans le cadre des travaux de groupes, les participants et participantes ont eu la possibilité d'établir des projets de solutions dans des secteurs choisis et de présenter des conclusions intéressantes à l'issue de cette première partie. Dans le second volet des travaux, les participants et participantes étaient invités à procéder à un examen critique des recommandations de la Conférence concernant les quatre indicateurs harmonisés et à proposer, cas échéant, de les compléter. Les exposés de Jean Suter et Michel Walthert, membres de la commission composant le groupe de travail chargé du développement des indicateurs financiers, ont permis d'approfondir les objectifs visés par le choix d'indicateurs additionnels. Pour ce deuxième volet des travaux, des conclusions intéressantes furent également proposées à l'issue des travaux de groupes.

Ces travaux ont été suivis par 48 membres de notre Conférence. Cette importante participation prouve combien le sujet choisi était important et d'actualité dans le cadre de notre activité de surveillances des finances communales.

IV. Recommandations concernant les indicateurs harmonisés

Au cours de l'année 1988, notre Conférence a recommandé aux cantons une application harmonisée de quatre indicateurs de la situation financière. Par la suite, les cantons ont appliqué ces recommandations de sorte que les résultats annuels sont régulièrement publiés dans notre organe de publication INFO.

Vu le développement des finances publiques, et notamment en raison des exigences accrues des bailleurs de fonds en matière de solvabilité des communes, la commission de la Conférence a estimé nécessaire de procéder à un réexamen des indicateurs proposés et, cas échéant, de proposer des indicateurs harmonisés supplémentaires aux cantons pour l'ensemble des communes suisses. Lors de la journée de travail du 16 septembre 2004 tenue à Bienne, la commission a présenté ses conclusions à ce sujet : quatre nouveaux indicateurs furent examinés. Les deux indicateurs « Dette brute par rapport aux revenus » et « Quotité d'investissement » furent notamment proposés par l'ensemble de la commission. Lors de la journée de travail de

Bienne, il fut décidé d'ajouter ces deux indicateurs aux quatre existants. Tenant compte de ce résultat, la commission a approfondi son examen concernant les deux nouveaux indicateurs et soumet son dossier à l'adresse de la Conférence qui se tiendra en 2005 à Genève.

V. INFO

Le journal INFO est l'organe de liaison de notre Conférence. Il est remis aux Autorités de surveillance et à d'autres personnes intéressées. Il est unanimement apprécié en tant qu'organe d'information. Il a pour objectif l'échange d'informations importantes entre les membres de la Conférence. Nous remercions les rédacteurs Arthur Rey et Pierre Spocci et leurs collaborateurs pour leur travail de rédaction et l'envoi du journal INFO aux membres et abonnés.

VI. Coup d'œil sur l'avenir

Notre Etat fédéral et la diversité qui en découle se reflètent également dans la façon de tenir, de réglementer et de surveiller le ménage financier des communes. Les responsables des Autorités de surveillance sont confrontés journellement à cette problématique. De ce fait, ils constituent l'organe qualifié pour échanger des expériences éprouvées et donner des impulsions visant à rapprocher les points de vue tout en proposant les adaptations qui s'imposent. Les efforts visant l'harmonisation comme ceux demandant des standards minimaux en matière de surveillance cantonale font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance de la part des politiques. Des mesures adéquates ont également contribué à limiter les dégâts au niveau de la solvabilité des communes, dégâts induits par l'attitude irresponsable d'une minorité. Les enchevêtrements dont le secteur financier international fait l'objet nécessitent de plus en plus l'application de normes et de standards harmonisés également pour le domaine public, et pas seulement pour le domaine privé.

D'importantes mutations dans le domaine de la politique fédérale comme la nouvelle péréquation financière intercantonale, la nouvelle politique régionale mais aussi les programmes d'économies ne resteront pas sans effets sur les finances des communes comme aussi sur la structure de ces dernières. La transparence des ménages communaux reste une condition pour permettre d'appréhender la pression des ré-

formes de notre système fédérale par des solutions créatives. De telles problématiques vont continuer à préoccuper la Conférence de manière importante. A cet effet, l'échange permanent d'informations entre ses membres reste indispensable.

VII. Remerciements

Arrivé à la fin de ce rapport, je m'adresse à vous tous, chers membres de la Conférence. Je vous remercie pour votre participation active et féconde à nos travaux, participation empreinte de cordialité et d'amitié. Soyez assurés du vif intérêt que la commission porte à votre participation efficace. Continuez à contacter la commission pour lui soumettre vos propositions quant aux thèmes que vous souhaitez voir être traités. Elles guideront la commission dans ses travaux. Mon merci s'adresse également à notre président, Monsieur le conseiller d'Etat Klaus Huber. Ses conseils comme sa présidence compétente sont très appréciés. Je remercie également Madame Sandra Fritschi, pour la tenue du secrétariat et du procès-verbal.

Notre merci s'adresse également à Michel Roy qui assume le service de traduction et de la caisse de l'association. La manière dont il continue a assumer sa tâche est très appréciée. J'associe Monsieur Hansjörg Enzler, Frauenfeld, à mes remerciements pour les tâches d'organe de contrôle de l'association qu'il assume.

Pour conclure, j'associe tous mes collègues de la commission à mon merci. Ils m'ont non seulement soutenu efficacement durant la durée de ma présidence mais ils m'ont aussi témoigné leur collégialité et leur amitié. Il me plaît de constater que la commission de notre Conférence forma un team au sein duquel chaque membre accepta d'assumer une part du travail. L'engagement infatigable de tous a toujours été récompensé par l'échange intensif émanant d'un riche trésor d'expériences.

Coire, le 26 août 2005

Haimo Heisch, président de la commission